

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA CH - 2900 Porrentruy - Poste CH SA – 48^e année – N° 28 – Jeudi 6 août 2026

Impressum – Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le jeudi. Délai pour la remise des publications: le lundi à 12h00. Ce délai est modifié en cas de jour férié le lundi. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Rédacteur: Chancellerie d'Etat de la République et Canton du Jura, Rue de l'Hôpital 2, 2800 Delémont. Editeur: Centre d'impression Le Pays SA, Allée des Soupirs 2, Case postale 1116, 2900 Porrentruy, tél. 032 465 89 39. Compte de chèques

postaux 15-336644-4. Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi à 8h30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** Journal officiel de la République et Canton du Jura, c/o Centre d'impression Le Pays, CP 1116, 2900 Porrentruy 1. **Courriel:** journalo officiel@lepays.ch

Publications des autorités cantonales

Chancellerie d'Etat

Convocation du corps électoral Votation fédérale du 27 septembre 2026

Le Conseil fédéral a fixé au 27 septembre 2026 le vote populaire concernant:

- l'initiative populaire du 11 avril 2024 « Sauvegarder la neutralité suisse (initiative sur la neutralité) » ;
- l'initiative populaire du 16 août 2024 « Pour une alimentation sûre – grâce au renforcement de la production indigène durable, à davantage de denrées alimentaires végétales et à une eau potable propre (initiative sur l'alimentation) ».

Le corps électoral est convoqué aux urnes pour se prononcer sur ces objets.

Droit de vote

Sont électeurs en matière fédérale:

- les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans qui ont leur domicile politique dans une commune du canton;
- les Suisses domiciliés à l'étranger, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans, s'ils en font la demande auprès de leur commune d'origine ou de domicile antérieur;
- les gens du voyage de nationalité suisse s'ils en font la demande dans leur commune d'origine.

Chancellerie d'Etat

Suppression de numéros du Journal officiel en l'an 2026

L'édition hebdomadaire du Journal officiel sera supprimée aux dates suivantes:

Jeudis: 1^{er} janvier, 9 avril, 16 juillet, 30 juillet, 13 août, 15 octobre, 24 décembre, 31 décembre.

Delémont, décembre 2025.

Le chancelier d'Etat: Jean-Baptiste Maître.

Clôture du registre des électeurs

Le registre des électeurs est clos la veille du scrutin à 18 heures. Aucune correction ne peut lui être apportée jusqu'à la clôture du scrutin.

Ouverture et clôture du scrutin

Le scrutin est ouvert du vendredi au dimanche aux heures fixées par le Conseil communal. Il doit être ouvert au moins dans les temps suivants:

- le dimanche de 10 à 12 heures.

Le scrutin est clos le dimanche à 12 heures.

Exercice du droit de vote

- a) Vote personnel à l'urne: l'électeur exerce son droit en déposant personnellement son bulletin dans l'urne.
- b) Vote par correspondance: l'électeur qui le souhaite peut voter par correspondance avec l'enveloppe de transmission dans laquelle il reçoit son matériel de vote, dès sa réception. Il glisse son bulletin dans la petite enveloppe de vote, la ferme et la glisse dans l'enveloppe de transmission. Il signe sa carte d'électeur, y inscrit le numéro postal et le nom de sa commune de vote et la glisse dans l'enveloppe de transmission de façon à ce que l'adresse du secrétariat communal apparaisse dans la fenêtre transparente. L'électeur ferme l'enveloppe de transmission et l'affranchit selon les tarifs en vigueur. L'enveloppe envoyée par courrier postal doit parvenir à l'administration communale au plus tard le vendredi précédant le jour du scrutin. L'électeur peut également glisser son enveloppe de transmission non affranchie dans la boîte aux lettres ou la remettre directement au guichet de l'administration communale.
- c) Suisses de l'étranger: ils peuvent voter par correspondance depuis l'étranger.

Duplicata

Un duplicata de la carte d'électeur peut être délivré au plus tard quarante-huit heures avant l'ouverture du scrutin.

Voies de recours

Les recours éventuels contre ce scrutin doivent être adressés par pli recommandé au Gouvernement cantonal dans les trois jours qui suivent la découverte du motif du recours, mais au plus tard le troisième jour après la publication des résultats officiels dans le Journal officiel

du Canton. Pour le surplus, l'article 77 de la loi fédérale sur les droits politiques est applicable.

Delémont, le 6 août 2026.

La Chancellerie d'Etat.

Département de la formation, du numérique et des sports

Arrêté
fixant les grilles horaires
des écoles primaires et secondaires I

Le Département de la formation, du numérique et des sports de la République et Canton du Jura,

vu l'article 50 de la loi sur l'école obligatoire du 20 décembre 1990¹⁾,

vu l'article 111 de l'ordonnance scolaire du 29 juin 1993²⁾,
arrête:

Article premier La grille horaire générale des écoles primaires est fixée comme suit:

Disciplines	Cycle primaire 1			Cycle primaire 2		
	1P	2P	3 - 4P	5 - 6P	7P	8P
Français			7	7	8	8
Mathématique			5	6	6	6
Allemand				2	2	2
Anglais					2	2
Environnement			2	3	3	3
Education numérique					1	1
EGS			1	1	0,5	0,5
Histoire des religions			1	1	0,5	0,5
Education musicale			1,5	1,5	1	1
Education visuelle			1,5	1,5	1	1
Activités manuelles			2	2	2	2
Education physique			3	3	3	3
Crédit élève	16	24	24	28	30	30

Art. 2 La grille horaire générale des écoles secondaires I est fixée comme suit:

voir tableau page 575

	9S			10S			11S		
Cours à niveaux	A	B	C	A	B	C	A	B	C
Français (FR)	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Mathématiques (MA)	5	5	5	5	5	5	5	5	5
Allemand (AL)	3	3	3	3	3	3	4	4	3
Cours communs	Classes hétérogènes								
Education générale et sociale (EG)	1			1			1		
Education physique (EP)	3			3			3		
Education visuelle (EV)	2			1			2		
Education musicale (EM)	1			1					
Education numérique (EN)	1			1					
Economie familiale (EF)	3								
Activités créatrices et manuelles (ACM)	1								
Groupe de cours à option principaux ¹⁾									
Anglais (AN)	2			2			3 ²⁾		
Techniques d'apprentissage + accompagnement projet (TA)							1 ²⁾		
Economie pratique (EC)				1					
Sciences humaines et sociales									
Géographie (GE)				2			2		
Histoire (HI)	3			2			2		
Sciences de la nature (SN)	2			2			2		
+ un cours à option secondaire									
- Activités techniques (AT)									
- Italien (IT)									
- Latin (LA)				3			3		
- Mathématiques et sciences de la nature (MSN)									
TOTAL	33			33			33		
							32		

¹⁾ Cours dispensés selon 3 groupes de compétences: 1. Compétences fondamentales. 1+. Compétences fondamentales renforcées. 2. Compétences élargies.

²⁾ Pour les élèves qui suivent les cours selon leurs compétences fondamentales, une leçon destinée aux techniques d'apprentissage et au projet professionnel remplace la 3^e leçon d'AN.

Art. 3 Les directives d'application concernant l'organisation détaillée de l'enseignement qui découle des grilles horaires fixées à l'article premier et à l'article 2 sont arrêtées et publiées séparément.

Art. 4 ¹ Le présent arrêté entre en vigueur au 1^{er} août 2026. Il abroge l'arrêté du 5 décembre 2022.

² Il est communiqué: au Service de l'enseignement; aux Directions des cercles scolaires primaires et secondaires; au Syndicat des enseignants jurassiens; à la Fédération jurassienne des associations de parents d'élèves; au Journal officiel pour publication.

Delémont, le 15 juillet 2026.

Le ministre de la formation, du numérique et des sports:
Raphaël Ciochi.

1) RSJU 410.11

2) RSJU 410.111

Service de l'économie rurale

Annnonce pour les contributions 2026 des mesures liées à l'estivage

La demande de contributions pour les mesures précitées se fera par l'intermédiaire du site Acorda, atteignable par le portail fédéral www.agate.ch. Les personnes actuellement responsables pour l'inscription du bétail dans la banque de données sur le trafic des animaux (BDTA) ont accès au site Acorda et ont été informées sur le détail de la procédure par un courrier.

Le site est ouvert du 10 août au 4 septembre 2026.

Les demandes de contributions qui seront effectuées après la date du 4 septembre 2026 seront sanctionnées d'une réduction de paiements directs de 200 francs conformément à l'Ordonnance sur les paiements directs et d'un émolument de 50 francs.

Nous prions les personnes responsables de bien vérifier les données sur les formulaires définitifs après avoir terminé la saisie. Ce sont les données validées sur Acorda qui seront prises en compte. Les formulaires définitifs sont téléchargeables et peuvent être conservés.

Précisions au sujet des prescriptions particulières pour les pâturages d'estivage avec des droits d'estivage (Franches-Montagnes)

Afin que les calculs des contributions d'estivage correspondent aux exigences en vigueur, il est impératif de respecter **les directives suivantes**:

- a) En 2026 et au vu de la situation épidémiologique au niveau international, pour les animaux qui ne rentrent pas quotidiennement dans l'exploitation à l'année, une notification pendulaire n'est acceptée que pour les vaches laitières qui rentrent quotidiennement dans l'exploitation à l'année pour la traite.
- b) Les animaux qui quittent le pâturage communautaire, même temporairement (plus de 24 heures), doivent être notifiés avec un **«stop pendulaire» immédiat** à l'arrivée de l'animal sur l'exploitation. Il est **interdit de mettre d'autres animaux qui ne sont pas inscrits à la BDTA sur le pâturage d'estivage (comme par exemple le solde du troupeau pendant la nuit, alternance des troupeaux)**.
- c) Le responsable du pâturage d'estivage qui gère le respect de la charge usuelle pour le calcul des contributions d'estivage **doit absolument être informé par l'exploitant** (en principe le responsable reçoit la notification des stops pendulaires par la BDTA). Il est donc important de faire la notification avant le retrait des animaux.
- d) Lors de **contrôles inopinés**, les animaux inscrits comme pendulaires **doivent se trouver sur le pâturage d'estivage** sauf pour les vaches durant la période de traite sur l'exploitation à l'année. Toute différence d'effectif sera considérée comme une fausse déclaration avec les réductions importantes fixées aux points 3.2.1 et 3.2.3 à l'annexe 8 de l'Ordonnance sur les paiements directs.
- e) Les catégories d'animaux de moins de 365 jours ne doivent pas être inscrites comme pendulaires excepté pour les veaux de vaches mères.

Cette condition signifie que, lorsque le bétail **ne peut plus être alimenté avec les fourrages du pâturage, il est nécessaire de stopper la notification pendulaire** et éventuellement les annoncer ultérieurement lorsque le fourrage sera à nouveau suffisant sur le pâturage.

Les détenteurs de bétail sont également informés que lorsque des animaux sont inscrits comme pendulaires sur un pâturage d'estivage communautaire, tout le bétail des exploitations à l'année sera mis sous séquestre en cas d'épizooties.

Courtemelon, le 3 août 2026.

Le chef de service ad interim: Christian Vernier.

Service de l'économie rurale

Paiements directs 2027 Inscriptions aux systèmes de production

Les inscriptions aux systèmes de production, pour la prochaine période de contribution 2027, doivent être annoncées sur le site Acorda avec un accès par le site www.agate.ch. Les exploitants ont été informés sur le détail de la procédure par un courrier.

Les inscriptions sont ouvertes du 10 au 31 août 2026.

Après ce délai, plus aucune modification ne pourra être effectuée dans Acorda pour ces programmes. Les annonces qui seraient faites après le 31 août feront l'objet d'une réduction des contributions de 200 francs conformément à l'annexe 8 de l'Ordonnance sur les paiements directs et d'un émolument de 50 francs déduit des paiements directs.

Même sans changement par rapport à l'année en cours, les inscriptions pour l'année 2027 doivent être validées dans Acorda. Les exploitants sont priés de bien vérifier leurs inscriptions avant la validation. C'est le document définitif au format pdf qui est généré lors de la validation et qui peut être téléchargé qui fera foi en cas de contestation.

Courtemelon, le 3 août 2026.

Le chef de service ad interim: Christian Vernier.

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 1512

Commune: Asuel

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motif: **Triathlon 2026**

Tronçon: **Pleujouse – La Malcôte**

Durée: **Samedi 8 août 2026, de 14h45 à 18h45**

Renseignements: M. Denis Crelier, chef de région Ajoie (téléphone 032 420 60 05).

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel (de la manifestation), affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 28 mai 2026.

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Routes cantonales N°s 6, 249, 249.1

**Communes: La Baroche, Clos du Doubs,
Boécourt, Bourrignon et Develier**

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que les routes sous-mentionnées seront fermées temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

**Motifs: Course de côte automobile internationale
Saint-Ursanne – Les Rangiers**

**Tronçons: RC 249: Saint-Ursanne – Les Malettes
y compris la jonction des Grippons
(A16 à Saint-Ursanne)**

**RC 249.1:
Carrefour Les Rangiers – La Caquerelle**

**RC 6: Develier /Carrefour route
de Montavon (Secteur Bois de Robe) –
La Macôte (secteur Relais d'Ajoie)**

**Durée: Samedi 15 août 2026, de 5 h 30 à 21 h 00
Dimanche 16 août 2026, de 5 h 30 à 21 h 00**

Renseignements: M. Denis Crelier, chef de région Ajoie
(téléphone 032 420 60 05).

La signalisation de déviation réglementaire sera mise en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel de la manifestation, affecté à la sécurité du trafic.

Delémont, le 22 juillet 2026.

Le chef de service: Yves-Alain Fleury.

Publications des autorités communales et bourgeoises

La Baroche

Approbation de plans et de prescriptions

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 23 juillet 2026, le plan suivant:

- Plan spécial d'équipement « SER Renouvellement des conduites d'eau potable, Réservoir Les Malettes »

Il peut être consulté au Secrétariat communal.

La Baroche, le 3 août 2026.

Conseil communal.

Les Breuleux

Assemblée communale extraordinaire

mardi 1^{er} septembre 2026, à 20h00, à la salle de spectacles (cinéma)

Ordre du jour:

1. Discuter et adopter le Plan d'Aménagement Local (PAL) et le Règlement Communal sur les Constructions (RCC).
2. Informations sur le Plan Spécial du « Pré au Maire » par les promoteurs du projet concernant les parcelles N°s 1200 et 1248 du ban des Breuleux.
3. Valider un crédit de Fr. 45000.– pour la mise en place d'une gestion électronique des documents à l'administration.
4. Donner compétence au Conseil communal à hauteur de maximum Fr. 5000000.– pour effectuer des placements financiers et pour la création d'une commission spéciale à ce sujet.

Les Breuleux, le 1^{er} juillet 2026.

Conseil communal.

Haute-Sorne

Convocation du corps électoral

Les ayants droit au vote en matière communale sont convoqués aux urnes dimanche 27 septembre 2026, afin de se prononcer sur la question suivante:

Acceptez-vous le nouveau règlement d'organisation et d'administration de la Commune mixte de Haute-Sorne (ROAC)?

Ouverture du bureau de vote:

Dimanche 27 septembre 2026 de 10h00 à 12h00; Administration communale, Rue de la Fenatte 14 à Bassecourt.

Les levées des boîtes aux lettres seront effectuées comme suit:

Glovelier: vendredi 25 septembre 2026 à 18h00; Undervelier: vendredi 25 septembre 2026 à 18h15; Soulce: vendredi 25 septembre 2026 à 18h30; Courfaivre: vendredi 25 septembre 2026 à 18h45; Bassecourt: dimanche 27 septembre 2026 à 10h00.

Dernier délai pour la remise des publications:
jusqu'au lundi 12 heures

Les opérations de dépouillement auront lieu à Bassecourt, dans les locaux de l'Administration communale, Rue de la Fenatte 14 (1^{er} étage), le dimanche 27 septembre 2026, dès 12h00.

Le règlement est déposé publiquement au Secrétariat communal durant 20 jours, dès la présente publication, où il peut être consulté.

Bassecourt, août 2026.

Conseil communal.

Haute-Sorne

Dépôt public

du nouveau règlement d'organisation et d'administration de la Commune mixte de Haute-Sorne (ROAC)

Dans sa séance du 8 juin 2026, le Conseil général de la Commune mixte de Haute-Sorne a adopté le nouveau règlement d'organisation et d'administration de la Commune mixte de Haute-Sorne.

Ce règlement est déposé publiquement au Secrétariat communal durant 20 jours, dès la présente publication, où il peut être consulté.

Les éventuelles oppositions seront adressées, dûment motivées, au Secrétariat communal.

Bassecourt, août 2026.

Conseil général.

Montfaucon

Election complémentaire par les urnes

d'un conseiller communal le 27 septembre 2026

Les électrices et électeurs de la commune mixte de Montfaucon sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un conseiller communal, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

Candidatures: Selon les résultats de l'élection complémentaire qui s'est déroulée le 14 juin 2026, les deux candidats ci-dessous ont obtenu le même nombre de suffrages et doivent donc être départagés:

- M. Jean-Paul Farine
- M. Cédric Chaignat

Ouverture du bureau de vote

Lieu: Bureau communal. **Heures d'ouverture:** Dimanche 27 septembre 2026, de 10h00 à 12h00.

Montfaucon, le 3 août 2026.

Conseil communal.

Soyhières

Assemblée communale extraordinaire

mardi 25 août 2026, à 20h00, à La Cave

Ordre du jour:

1. Discuter et voter le procès-verbal de la dernière assemblée communale du 16 juin 2026.
2. Statuer sur la demande de naturalisation déposée par M. Fangamou Bosco Flomo.
3. Discuter et voter un crédit d'investissement de CHF 1020000.– TTC destiné à l'assainissement et à la mise en conformité de la station de traitement de la Doux; donner compétence au Conseil communal pour traiter le financement et la consolidation.
4. Divers.

Soyhières, le 3 août 2026.

Conseil communal.

Important: Nous rappelons la teneur de l'article 27, al. 2 du règlement d'organisation qui prévoit que le procès-verbal de la précédente assemblée est à disposition des citoyens qui désirent le consulter. Les demandes de compléments ou de rectifications doivent parvenir par écrit au Secrétariat communal au plus tard la veille de la prochaine assemblée.

Val Terbi

Dépôt public

Conformément à l'art. 41 al. 1 de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) du 19 mars 2025, la Commune de Val Terbi dépose publiquement durant 30 jours, soit du vendredi 7 août au lundi 7 septembre 2026 inclusivement, en vue de leur adoption par le Conseil communal, les documents suivants:

- Modification non fondamentale du plan d'affectation communal, parcelle 1135 du ban de Val Terbi, localité de Montsevelier;
- Modification non fondamentale du plan d'affectation communal, parcelle 68 du ban de Val Terbi, localité de Vermes.

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être librement consultés au Secrétariat communal, Chemin de la Pale 2000 à 2824 Vicques. Les éventuelles oppositions, dûment motivées et écrites, sont à adresser sous pli recommandé au Conseil communal de Val Terbi jusqu'au 7 septembre inclusivement.

Vicques, le 6 août 2026.

Conseil communal.

Val Terbi

Avis de dépôt public

Conformément à la loi sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001 (LAS), la commune de Val Terbi, en accord avec le Service de l'économie rurale, dépose publiquement, au Secrétariat communal de Val Terbi, les plans suivants:

- Aménagement en béton du chemin d'accès à la ferme des Gros Champs (Vicques avec prolongement sur Courroux);
- Aménagement en béton du chemin d'accès à la ferme des Abues (Vicques).

Lieu de dépôt: Administration communale de Val Terbi à Vicques (pendant les heures d'ouverture).

Durée du dépôt: Du lundi 10 août 2026 au mardi 8 septembre 2026.

La présente publication se fonde sur l'article 97 de la loi sur l'agriculture du 29 avril 1998, sur les articles 12 et 12a de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage et sur l'article 6 de la loi cantonale sur les améliorations structurelles du 20 juin 2001.

Les intéressés sont priés de prendre connaissance de ces documents; les éventuelles oppositions, écrites et motivées, sont à adresser, jusqu'au 8 septembre 2026 inclusivement, à l'Administration communale de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques.

Pour être recevables, les oppositions devront être motivées, porter exclusivement sur les objets déposés et respecter l'art. 106 LAS.

Vicques, le 9 août 2026.

Conseil communal.

Avis de construction

Alle

Requérant: Schweitzer Hervé, Chemin Abbé Duvernois 1, 2942 Alle. Auteur du projet: Jardin d'eau, Pré Voiny 12, 2950 Courgenay.

Description du projet: Réalisation d'un mur anti-bruit.

Cadastre: Alle. Parcelle N° 75, sise au Chemin Abbé Duvernois 1, 2942 Alle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CAa.

Dérogation requise: Article 2.5.1 RCC.

Dimensions: Hauteur totale 1m80.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune d'Alle, Place de la Gare 1, 2942 Alle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 septembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 3 août 2026.

Basse-Allaine / Courtemaîche

Requérant: Faivre Maurice, Route de Bure 22, 2923 Courtemaîche. Auteur du projet: Atelier architecture C2, Sur les Roches 4, 2923 Courtemaîche.

Description du projet: Reconstruction et agrandissement d'un rural après incendie; construction d'une nouvelle fosse à lisier.

Cadastre: Courtemaîche. Parcelle N° 115, sise à la Route de Bure 24, 2923 Courtemaîche. Affectation de la zone: Hors zone à bâtir.

Dimensions: Longueur 45m10, largeur 29m11, hauteur 6m09, hauteur totale 8m49.

Genre de construction: Finition façades en tôle RAL 8014 (brun sépia) + brique apparente grise + filets brise-vent; toiture: couverture en tôle sandwich RAL 8014.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Basse-Allaine, Rue de l'Ecole 3, 2923 Courtemaîche, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 septembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtemaîche, le 30 juillet 2026.

Courtételle

Requérant: ADS Transports Sàrl, Rue de l'Avenir 21, 2852 Courtételle. Auteur du projet: ADS Immobilier Sàrl, Rue de l'Industrie 27, 2800 Delémont.

Description du projet: Rénovation partielle du dépôt existant comprenant le remplacement complet du revête-

ment de toiture ainsi que le renouvellement des éléments de façade en bois; réalisation d'un couvert de 150 m² en structure métallique; installation de panneaux photovoltaïques sur le pan sud de la toiture du dépôt existant ainsi que sur la toiture du nouveau couvert.

Cadastre: Courtételle. Parcelle N° 2434, sise à la Rue de l'Avenir 21, 2852 Courtételle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, AAb. Plan spécial: Rue de l'Avenir Nord.

Dimensions: Longueur 25m63, largeur 21m15, hauteur 5m22, hauteur totale 7m15.

Genre de construction: Matériaux façades: pose nouveau revêtement sandwich type Montana contre façades existantes, teinte grise; toiture: pose d'une nouvelle couverture sandwich type Montana, teinte grise.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courtételle, Rue Emile Sanglard 5, 2852 Courtételle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 septembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtételle, le 3 août 2026.

Courtételle

Requérante: Section de Courtételle de la Fédération chrétienne des ouvriers sur métaux de la Suisse, Rue Saint-Germain 8, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Carminati Architecture, Rue des Pastourelles 6, 2800 Delémont.

Description du projet: Assainissement énergétique du bâtiment: isolation périphérique des façades et de la toiture (par l'intérieur), remplacement des portes et fenêtres + agrandissement des balcons existants (ossature métallique).

Cadastre: Courtételle. Parcelle N° 1663, sise à la Rue Saint-Germain 8, 2852 Courtételle. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone mixte, MAa. Plan spécial: Dos le Môtie.

Dimensions: Longueur 16m50, largeur 13m20, hauteur totale 23m08.

Genre de construction: Matériaux façades: maçonnerie existante, pose isolation EPS, crépi blanc; toiture: inchangée.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Courtételle, Rue Emile Sanglard 5, 2852 Courtételle, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 septembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtételle, le 3 août 2026.

journalofficiel@lepays.ch

Haute-Sorne / Glovelier

Requérant: Crevoisier SA, La Sagne au Droz 7, 2714 Les Genevez. Auteur du projet: C5 Architectes SA, rue de la Côte 5, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Description du projet: Construction d'une nouvelle usine pour le développement et la fabrication de machines-outil de haute qualité

Cadastre: Glovelier. Parcelle N° 2451, sise à la rue Pré de Line, 2855 Glovelier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'activités, ABa. Plan spécial: PS régional «Zone d'activités microrégionale ZAM - Sur le Breuil 2».

Dimensions: Longueur 109m44, largeur 75m37, hauteur 11m23, hauteur totale 15m38.

Genre de construction: Façades: métal, gris et blanc; toiture: toiture végétalisée avec installation solaire PV.

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Haute-Sorne, Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 septembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bassecourt, le 31 juillet 2026.

Moutier

Requérant: Deiser Stephan, Rue de Chalière 33, 2740 Moutier. Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont.

Description du projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air/eau extérieure.

Cadastre: Moutier. Parcelle N° 1466, sise à la Rue de Chalière 33, 2740 Moutier. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, H3.

Dérogation requise: Article 16 RCC (distance à la route).

Dimensions: Selon plans déposés.

Dépôt public de la demande avec plans auprès des Services Techniques-Urbanisme, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 septembre 2026.

Toutefois nous vous informons que du 20 juillet au 7 août 2026, les bureaux des Services Techniques-Urbanisme seront ouverts uniquement les matins de 9h00 à 11h00.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Moutier, le 6 août 2026.

Porrentruy

Requérants: Rüegg Fabienne et Stéphane, Rue du Voirdgerat 3, 2915 Bure. Auteur du projet: Bâticoncept Architecture S.à.r.l, Grand-Rue 14, 2900 Porrentruy.

Description du projet: Déconstruction du bâtiment N° 5 et construction d'une maison familiale avec garages.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 3782, sise au Chemin de Beaupré 5, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone d'habitation, HA.

Dérogation requise: Article 21 Loi sur la forêt (construction à moins de 30 mètres).

Dimensions: Longueur 12m80, largeur 12m30, hauteur et hauteur total 6m42.

Genre de construction: Matériaux façades: lames bois; toiture plate avec gravier et panneaux solaires photovoltaïques.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 septembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 3 août 2026.

Porrentruy

Requérante: Association «L'Eau du Bain», Rue Achille-Merguin 54, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Antoine Voisard, Rue Pierre-Péquignat 18, 2900 Porrentruy.

Description du projet: Projet comprenant la pose d'un ascenseur intérieur dans le bâtiment, l'aménagement d'une nouvelle devanture au commerce du rez-de-chaussée, côté rue Pierre-Péquignat, et création d'une nouvelle porte de cave, côté rue Sœur Rita, Rue Pierre-Péquignat 18, parcelle N° 206, en zone CA.

Cadastre: Porrentruy. Parcelle N° 206, sise à la Rue Pierre-Péquignat 18, 2900 Porrentruy. Affectation de la zone: En zone à bâtir, Zone centre, CA. Plan spécial: Réfection de la Rue Pierre-Péquignat.

Dimensions du bâtiment: Inchangées; nouvelle devanture: longueur 4m91, hauteur 3m01, profondeur 0m60.

Dépôt public de la demande avec plans au Service UEI, Rue Achille-Merguin 2, 2900 Porrentruy, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement fixée au 7 septembre 2026.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 102 de la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 3 août 2026.

Service de renseignements juridiques

Les personnes qui désirent consulter le Service de renseignements juridiques peuvent s'inscrire auprès de la **Recette et Administration de district** et auprès du **Guichet unique à Moutier**, contre paiement d'un émolument de 20 francs.

Les consultations ont lieu, en principe, **tous les lundis de 16 à 19 heures**, à l'étude de l'avocat de service désigné et durent environ 20 minutes.

Mises au concours

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Dans le cadre des travaux liés au programme Modernisation de l'Etat, le Service juridique met au concours un poste de

Conseiller juridique (H/F) à 80 %

(Contrat de durée déterminée jusqu'au 31 décembre 2029)

Mission: Vous soutenez la Chancellerie d'Etat et les services sur le plan juridique dans l'ensemble des actions liées au programme Modernisation de l'Etat et assurez, au sein du Service juridique, la coordination des différents travaux législatifs. Vous élaborez des projets de textes législatifs, vous rédigez des avis de droit, vous fournissez des conseils juridiques aux organes de l'Etat, vous participez à des groupes de travail, vous traitez des procédures, en particulier par la rédaction de décisions et de mémoires, et vous représentez l'Etat.

Profil: Vous disposez d'une formation universitaire complète en droit suisse et êtes titulaire du brevet d'avocat. Vous êtes au bénéfice de 2 à 4 années d'expérience dans un poste similaire. Personnalité organisée, dynamique et responsable, vous souhaitez vous engager dans le service public. Vous savez faire preuve de discrétion, de précision et d'esprit de synthèse. Vous êtes autonome et résistant au stress, ainsi qu'aux situations conflictuelles. Vous disposez d'une excellente maîtrise de la langue française et vous rédigez avec aisance. Vous avez de bonnes connaissances de la langue allemande et des outils informatiques (notamment de MS-Office). De l'expérience dans la pratique du droit public constitue un avantage.

Fonction de référence et classe de traitement:

Collaborateur scientifique IV / Classe 20.

Entrée en fonction: 1^{er} janvier 2027.

Lieu de travail: Delémont.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de Madame Sandrine Crevoisier, cheffe a.i. du Service juridique, tél. 032 420 56 30.

Délai de postulation: 21 août 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois

JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En raison de la nomination de la titulaire à une autre fonction, le Service juridique met au concours le poste d'

Agent de probation (H/F) à 60-80 %

Le taux d'occupation pourrait être amené à augmenter jusqu'à 100% en 2027. Merci d'indiquer dans la postulation votre souhait quant au taux d'occupation.

Mission: Vous assurez les suivis socio-judiciaires des personnes placées sous mandat d'assistance de probation dans le but de les préserver de la commission de nouvelles infractions et de favoriser leur réinsertion. Vous veillez à l'application et au respect des sanctions pénales,

des mesures de substitution et des règles de conduite imposées par les autorités judiciaires et administratives. Vous mandatez et coordonnez le réseau professionnel nécessaire à la prise en charge des personnes concernées. Vous assumez l'assistance sociale dévolue aux personnes incarcérées dans les établissements de détention jurassiens. Vous recevez les demandes d'aide sociale, constituez les dossiers et réalisez des budgets selon la loi sur l'aide sociale dans les cas dévolus à la probation.

Profil: Vous êtes au bénéfice d'un titre HE ou universitaire de niveau bachelor en travail social ou d'une formation et expérience jugées équivalentes (criminologie, psychologie). Vous justifiez de 2 à 4 années d'expérience dans un poste similaire. Vous avez la capacité d'assumer des situations psychosociales complexes. Vous avez le sens de l'organisation et des priorités, ainsi qu'un esprit analytique. Vous êtes reconnu pour vos aptitudes en communication et avez la faculté de mener des entretiens individuels auprès d'un public pouvant présenter des besoins psychosociaux multiples. Vous avez des aptitudes rédactionnelles avérées et êtes à l'aise dans la rédaction de rapports en faveur des autorités judiciaires et administratives. Un extrait du casier judiciaire sera demandé au cours de la procédure de qualification. Vous êtes titulaire du permis de conduire (catégorie B).

Fonction de référence et classe de traitement:

Intervenant socio-judiciaire / Classe 16.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Contact: Renseignements peuvent être obtenus auprès de Madame Sandrine Crevoisier, cheffe a.i. du Service juridique, tél. 032 420 56 30.

Délai de postulation: 21 août 2026.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura par le biais de notre site internet: www.jura.ch/emplois



Le SEDE met au concours le poste de

**Collaborateur administratif /
collaboratrice administrative à 40%**

Vos missions: Comptabilité générale: assurer la tenue complète des comptes. Finances: participer à l'élaboration des budgets prévisionnels et au bouclage annuel. Audits: collaborer étroitement avec l'organe de révision externe. Subventions et Créanciers: superviser la gestion des créanciers et assurer le suivi rigoureux des dossiers de subventions. Facturation et Débiteurs: piloter la gestion des débiteurs et le suivi des encaissements. Ressources humaines: traiter les salaires, contrôler le système de timbrage et suivre les horaires du personnel. Fiscalité et Assurances: établir les décomptes périodiques de TVA et gérer les affiliations aux assurances sociales. Secrétariat courant: rédiger la correspondance, assurer le classement et l'archivage, rédiger les procès-verbaux de séances et les rapports d'activités annuels, mettre à jour le site internet. Soutien administratif: assister et participer activement aux séances officielles des instances du SEDE.

Votre profil: Titulaire d'un CFC d'employé-e de commerce ou d'un titre jugé équivalent. Expérience confirmée en comptabilité publique (modèle MCH2) - un atout. Maîtrise des outils bureautiques usuels (Office), connaissance de WordPress - un atout. Maîtrise des logiciels sec-

toriels WinGest et WinSal - un atout. Sens aigu de l'organisation, rigueur, autonomie et excellent esprit d'équipe. Intérêt prononcé pour la gestion des infrastructures publiques et le domaine de l'assainissement.

Nous vous offrons: Un poste stable dans un cadre de travail agréable et moderne. Des horaires de travail flexibles. Des opportunités de formations continues pour développer vos compétences. Des prestations sociales et des conditions salariales attractives.

Conditions et postulation:

Entrée en fonction: 1^{er} novembre 2026 ou à convenir.

Lieu de travail: Soyhières (JU).

Classe de traitement: Echelle «U» RCJU, classe 9

Délai de postulation: 25 août 2026.

Renseignements: Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès de M. Pierre-Michel Seuret, chef d'exploitation, au 032 422 02 52. Le cahier des charges détaillé est disponible sur le site www.lesede.ch.

Dossier de candidature: Votre dossier complet (lettre de motivation, CV, copies des diplômes et certificats de travail) est à adresser par courrier postal à SEDE, Bois du Treuil 4, 2805 Soyhières, ou par voie électronique à: pierre-michel.seuret@lesede.ch

Marchés publics

Appel d'offres

Type de procédure: Ouverte

Objet: District de Porrentruy - Production, stockage, distribution de sacs taxés et encaissement de la taxe au sac

Adjudicateur

Service d'achat: Syndicat Intercommunal du district de Porrentruy (DECIVAL Sàrl), Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy (Suisse). Tél. +41 32 466 88 81. E-mail: secretariat@sidp.ch

Service demandeur (adjudicateur): Syndicat Intercommunal du district de Porrentruy, Rue de la Roche-de-Mars 5, 2900 Porrentruy (Suisse). Tél. +41 32 466 88 81. E-mail: secretariat@sidp.ch

Objet et étendue du marché

Il s'agit du marché de services lié à la production, le stockage, la gestion des commandes, la distribution de sacs taxés et l'encaissement de la taxe au sac pour le district de Porrentruy qui regroupe 19 communes et environ 24000 habitants.

Les communes du district de Porrentruy ont donné compétence au SIDP (Syndicat intercommunal du district de Porrentruy) pour qu'il se charge de la gestion des déchets urbains combustibles.

Une taxe au sac régionale a été introduite au 1^{er} janvier 2011 pour les ordures ménagères qui sont collectées en sacs taxés.

Les quantités concernées par le marché sont d'environ 66000 sacs taxés par année (17, 35, 60 et 110 litres).

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics
(Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal:

19640000 - Sacs et sachets à ordures en polyéthylène

Autres CPV: 19000000 - Produits en cuir et textiles, matériaux en plastique et en caoutchouc

Accords internationaux: Oui

Délais

Remise de l'offre: 15.9.2026 - 11h30

Offre valable jusqu'au: 15.3.2027

Appel d'offres

Type de procédure: Ouverte

Objet: Remplacement du monobloc de ventilation de la piscine couverte du Centre sportif de la Blancherie à Delémont

Adjudicateur

Service d'achat: Commune de Delémont (Planair), Cyril Caritey, Rue de la Jeunesse 2, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 421 03 31. E-mail: cyril.caritey@planair.ch. Site: www.planair.ch

Service demandeur (adjudicateur): Commune de Delémont, par le Service des bâtiments, Olivier Eschmann, Avenue de la Gare 6, 2800 Delémont (Suisse). Tél. +41 32 421 91 90. E-mail: batiments@delemont.ch. Site: www.planair.ch

Objet et étendue du marché

Remplacement du monobloc de ventilation de la piscine couverte de Delémont y compris remise à neuf de la gainerie et isolation des gaines.

Vocabulaire commun de l'UE pour les marchés publics
(Common Procurement Vocabulary, CPV)

CPV principal:

45331210 - Travaux d'installation de systèmes de ventilation

Numéro du Code des frais de construction (CFC):

244 - Installations de ventilation et de climatisation

Accords internationaux: Non

Délais

Remise de l'offre: 9.9.2026 - 17h00

Offre valable jusqu'au: 31.12.2027
